

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FORCALQUIER-MONTAGNE DE LURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°3/2018 DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi 11 avril 2018, à 18 heures, les membres composant le conseil communautaire, dûment convoqués le 5 avril 2018, se sont réunis au foyer rural d'Ongles, sous la présidence de Monsieur Arnaud Boutet.

Étaient présents :

FONTIENNE : Patrick DELANDE

FORCALQUIER : Christiane CARLE, André BERGER, Jacques HONORE, Sophie BALASSE, Éric LIEUTAUD

LARDIERS : Robert USSEGLIO

LIMANS : Arnaud BOUTET

LURS : Patrick ANDRÉ

MONTLAUX : Camille FELLER

NIOZELLES : Christophe LOPEZ

ONGLES : Maryse BLANC

PIERRERUE : Bernard ANNEQUIN

REVEST-SAINT-MARTIN : Nadine CURNIER

SIGONCE : Fabrice MAILLET

Étaient absents : Isabelle FOURAULT-MAS, Sabrina BIOUS, Christophe CASTANER

POUVOIRS de : Félix MOROSO à Robert USSEGLIO
Khaled BENFERHAT à Arnaud BOUTET
Jacques LARTIGUE à Sophie BALASSE
Jean-Louis PIEGELIN à Éric LIEUTAUD
Didier MOREL à Jacques HONORE
Odile VIDAL à André BERGER
Geneviève LAFAY à Nadine CURNIER

Membres en exercice : 25 Membres présents : 15 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 22

En sa qualité de maire, Maryse Blanc souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers communautaires. Elle passe la parole à Arnaud Boutet président qui ouvre la séance et procède à l'appel. Maryse Blanc est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'examen des sujets à l'ordre du jour, le président donne la parole à Julie Lions qui vient de rejoindre la communauté de communes sur le poste d'assistante de direction, pour qu'elle se présente.

Le compte rendu du conseil communautaire du 19 mars 2018 est approuvé à 20 voix pour et deux abstentions.

Ordre du jour :

1. Compte de gestion et compte administratif 2017 ;
2. Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2017 ;
3. Taux des impôts directs et taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2018 ;
4. Budget unique 2018 ;
5. Subvention d'équilibre budget « Station de Lure » ;
6. Subvention d'équilibre budget « SPANC » ;
7. Service Déchets : exonérations de TEOM ;
8. Relais Assistants Maternels : demande d'aide pour acquisition de matériel pédagogique ;
9. Conseil en mobilité en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon ;

10. 3^{ème} édition du festival régional de l'habitat participatif : soutien à la manifestation ;
11. Trial classic des portes de Lure : soutien à la manifestation ;
12. « 28^{ème} fête de la randonnée » : soutien à la manifestation ;
13. Trail de Haute Provence : soutien à la manifestation ;
14. « Y'a du jeu dans ta roue » : soutien à la manifestation ;
15. Subvention annuelle à l'École intercommunale de musique, de danse et de théâtre (EIMDT) ;
16. Demandes de subvention relatives aux projets culturels ;
17. LEADER : Assistance technique : plan de financement ;
18. Questions diverses.

En introduction, le président Arnaud Boutet, précise que « le budget présenté est sincère et établi sur les mêmes principes que celui de 2017. Pour autant, il n'est pas révélateur de l'évolution de la santé de la Communauté de communes.

La situation globale est la même que celle qui a été évoquée devant vous dès juillet 2017. Nous sommes sur une pente descendante. Notre excédent brut de fonctionnement est depuis plusieurs années structurellement en baisse. S'il reste positif en 2018, il sera négatif en 2019 si nous ne faisons rien. Ce n'est malheureusement pas une découverte. Patrick André avait mis en garde les vice-présidents avant le vote du budget 2017.

Contrairement à ce que nous avons dit le 19 mars, nous équilibrons le budget principal avec une capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle légèrement inférieure à celle de 2017, soit 1% en dessous de nos estimations d'il y a un mois. Notre fiscalité devra faire l'objet rapidement d'une réflexion.

Pour information, la fiscalité des ménages dans la Communauté de communes voisine est très supérieure à la nôtre, de l'ordre de 150 € par habitant. Cela représente, pour une famille moyenne de 2,2 personnes, 330 € de plus que chez nous.

En alignant notre fiscalité des ménages sur celle de l'EPCI voisin, nous aurions 1/3 de recettes de plus soit environ 1 500 000 €. C'est un écart énorme qui interpelle la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Cela, sans parler de la fiscalité sur les entreprises qui amplifient le phénomène.

Notre voisin s'enrichit d'environ 700 000 € par an, nous de 150 000 €. L'année prochaine nous nous appauvrirons. S'il n'est pas question de s'engager dans cette voie, il n'est pas non plus question de matraquer les contribuables. En revanche, nous avons la possibilité de profiter de la baisse de la pression fiscale sur la Taxe d'habitation (-30% pour 80% des foyers) pour rééquilibrer nos comptes en inversant la courbe descendante qui s'est amorcée il a plusieurs années.

Nous devons aussi nous questionner sur les mécanismes d'attribution des fonds de concours. Ils sont faibles, compliqués et inefficaces puisque ne consommons pas la dotation budgétaire allouée.

Nous allons réactiver la commission finances sur ces sujets, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Passons à présent à l'examen des sujets de l'ordre du jour ».

Point n°1 : Compte de gestion et compte administratif 2017

Rapporteur : Patrick ANDRE, vice président délégué aux finances et au contrôle de gestion

Patrick André précise que les votes sur le budget concernent le budget principal et les budgets annexes qui sont au nombre de quatre. Il s'agit de mettre au vote l'ensemble des comptes de gestion et des comptes administratifs, puis de délibérer sur l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2017, le vote des taux et du budget unique c'est-à-dire le budget principal et les budgets annexes.

Devront être approuvées ensuite les subventions d'équilibre aux budgets « station de Lure » et « »SPANC ».

Patrick André, débute par la présentation des comptes de gestion :

- Budget principal :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes	1 480 514,95	4 575 045,10	6 055 560,05
Dépenses	344 626,82	4 543 747,23	4 888 374,05
Résultat de l'exercice	1 135 626,82	31 297,87	1 167 186,00

- Budget ZAE :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	6 001,55	498,85	6500,40
Résultat de l'exercice	- 6 001,55	- 498,85	-6 500,40

- Budget SPANC :

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes	23 028,16	21 918,00	44 946,16
Dépenses	36 734,06	18 245,70	54 979,76
Résultat de l'exercice	- 13 705,90	3 672,30	- 10 033,60

- Budget Immobilier d'Entreprise (IE)

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes	189 169,00	220 819,26	409 988,26
Dépenses	85 204,03	192 335,88	277 539,91
Résultat de l'exercice	103 964,97	28 483,38	132 448,35

- Budget Station de Lure

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
Recettes	12 749,91	91 336,97	104 086,88
Dépenses	3 335,15	97 686,10	101 021,25
Résultat de l'exercice	9 414,76	- 6 349,13	3 065,63

Les résultats consolidés, c'est-à-dire l'ensemble du budget principal et des budgets annexes (excepté le budget de la Station Lure), donnent un résultat de clôture du budget principal de +500 000 €, + 10 000 € par rapport à 2016, en ce qui concerne les budgets annexes IE et ZAE, -10 000 € pour le budget du SPANC.

Le résultat de clôture consolidé s'élève à un peu moins de 2,2 millions d'euros, soit une augmentation de l'ordre de 600 000 € par rapport à 2016.

Le résultat de clôture du tout jeune budget de Lure est d'un peu moins de 27 000 € soit en baisse d'environ 6 000 € par rapport à l'année précédente.

Suite à l'exposé de Patrick André, Eric Lieutaud interroge le vice-président sur le montant de la TEOM dans le budget principal.

Patrick André lui répond que le Débat d'orientations budgétaires a permis d'affiner les prévisions et qu'une marge de l'ordre de 105 000 € est dégagée sur les ordures ménagères si l'on retient 1,5 million d'euros de recettes sur la taxe des ordures ménagères et 500 000 € sur la vente des déchets.

Si on agrège à cette marge les 105 000 € d'amortissement, le solde comptable s'établit à seulement 22 000 €.

Arnaud Boutet ajoute que l'augmentation des charges sur les ordures ménagères a tendance à s'aggraver du fait de l'impact de la législation toujours plus ambitieuse.

Une réunion publique se tiendra sur la problématique des ordures ménagères et des consignes de tri le 22 mai à Forcalquier. Les conseillers communautaires en seront tenus informés.

N'appelant pas d'autres questions, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Compte tenu de l'examen du Compte administratif, le président Arnaud Boutet se retire, ne prenant pas part au vote.

Patrick André expose les éléments de concordance entre les comptes de gestion et le compte administratif et réfère des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à 20 voix pour et 2 absentions les comptes administratifs.

Point n°2 : Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2017

Rapporteur : Patrick ANDRE, vice président délégué aux finances et au contrôle de gestion

Patrick André précise que ces montants prennent en compte les résultats de clôture avec les restes à réaliser, issus des extraits de compte de gestion.

❖ **BUDGET PRINCIPAL**

	Fonctionnement	Investissement
RESULTAT 2017	1 195 595,48 €	646 348,50 €
Restes à réaliser 2017		
Recettes		94 730,00 €
Dépenses		-103 380,00 €
Solde		-8 650,00 €
Besoin autofinancement		637 698,50 €
Proposition affectation de résultat	1 195 595,48 €	637 698,50 €

❖ **BUDGET ZAE**

	Fonctionnement	Investissement
RESULTAT 2017	-697 819,57 €	882 047,20 €
Proposition affectation de résultat	-697 819,57 €	882 047,20 €

❖ **BUDGET SPANC**

	Fonctionnement	Investissement
RESULTAT 2017	284,79 €	5 652,27 €
Proposition affectation de résultat	284,79 €	5 652,27 €

❖ **BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

	Fonctionnement	Investissement
RESULTAT 2017	91 241,86 €	66 386,96 €
Proposition affectation de résultat	91 241,86 €	66 386,96 €

❖ **BUDGET STATION DE LURE**

	Fonctionnement	Investissement
RESULTAT 2017	26 999,96 €	-76,94 €
Besoin autofinancement		-76,94 €
Proposition affectation de résultat	26 923,02 €	-76,94 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2017.

Point n°3 : Taux des impôts directs et taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Rapporteur : Patrick ANDRE, vice président délégué aux finances et au contrôle de gestion

Lors du débat d'orientation budgétaire du 19 mars 2018 il a été proposé de maintenir les taux de ces impositions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide le maintien des taux et valide pour l'exercice 2018, les taux des impôts directs suivants :

- CFE : 33,97 %
- Taxe d'habitation 6,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 0,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 2,66 %
- TEOM : 3,50%

Point n°4 : Budget unique 2018

Rapporteur : Patrick ANDRE, vice président délégué aux finances et au contrôle de gestion

Lors du débat d'orientations budgétaires, le choix a été fait d'être clair et pédagogique.

Le chapitre 73 continuera à percevoir la taxe d'habitation alors qu'on notera une augmentation au chapitre 74 du fait de financements nouveaux. Il faudra tenir compte d'une augmentation normale des charges de dépenses courantes et envisager une contraction prévisible de la marge de gestion.

En investissement, après une pause en 2017, des dépenses seront à prévoir du fait de la poursuite du projet de la MSAP et du maintien des fonds de concours.

Par rapport aux prévisions 2017, 10% supplémentaires de charges de gestion courante sont à prévoir.

Patrick André procède ensuite à la présentation et l'explication de chacun de ces budgets à l'assemblée.

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	6 171 891,00 €	Dépenses :	2 110 745,00 €
Recettes :	6 171 891,00 €	Recettes :	2 110 745,00 €

Eric Lieutaud souhaitant des compléments d'information sur le budget qui est présenté, le président précise que nous devons supporter une diminution de la DGF. Néanmoins, les dépenses sont surévaluées et les recettes sous estimées, ce qui génère souvent des résultats différents entre le prévisionnel et le réalisé. En particulier, les subventions que nous attendons et qui n'ont pas encore donné lieu à un arrêté ne sont pas inscrites au budget.

Dans la section investissement, Arnaud Boutet précise que l'achat d'un tractopelle est un projet ancien mais qui devient indispensable pour la collecte de l'amiante ; Bernard Annequin propose de mutualiser cet investissement.

BUDGET "Zone d'Activité Economique"

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	698 020,00 €	Dépenses :	882 047,00 €
Recettes :	698 020,00 €	Recettes :	882 047,00 €

BUDGET "SPANC"

Exploitation		Investissement	
Dépenses :	48 971,00 €	Dépenses :	33 569,00 €
Recettes :	48 971,00 €	Recettes :	33 569,00 €

BUDGET "Immobilier d'entreprises"



Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	322 055,00 €	Dépenses :	325 055,00 €
Recettes :	322 055,00 €	Recettes :	325 055,00 €

BUDGET "Station de Lure"

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses :	76 101,00 €	Dépenses :	30 958,00 €
Recettes :	76 101,00 €	Recettes :	30 958,00 €

Le conseil communautaire adopte, pour l'exercice 2018, le budget principal ainsi que les 4 budgets annexes ci-dessus référencés, à 20 voix pour et 2 abstentions.

Point n°5 : Subvention d'équilibre budget « Station de Lure »

Rapporteur : Patrick ANDRE, vice président délégué aux finances et au contrôle de gestion

Le budget annexe Station de Lure a été créé à la demande du comptable public du Trésor en 2016, faisant référence à l'activité « remontés mécaniques » qui relève de l'application M43 relative aux services publics locaux de transport de personnes. Le code des transports reconnaît en effet le caractère industriel et commercial des transports publics.

Si cette activité est présente sur le site, lorsque celui-ci a la chance d'être enneigé, la station de Lure nécessite des charges de fonctionnement dont il faut tenir compte (personnel et entretien). Par ailleurs, la station de Lure a pour ambition de générer d'autres activités de plein nature (raquettes, luge, tubing, VTT, sentiers de randonnées pédestres ou à cheval, fermeture de la route pour les vélos et Challenge de Lure (ascension chronométrée), journées découverte des écoles et centres aérés, observations astronomiques, ...).

La plupart de ces activités qui viennent compléter l'activité ski, laquelle vise essentiellement à offrir un apprentissage destiné à un public jeune et familial, sont non lucratives mais nécessitent pourtant des frais de gestion (charges de personnel, frais divers).

Le budget annexe tel que créé en 2016 comprenait l'exhaustivité des dépenses relatives à la gestion de l'équipement. Pour être équilibré, il nécessitait donc le versement d'une subvention conséquente du budget principal (65 000 € en 2017).

Compte tenu que l'activité « industrielle et commerciale » ne représente qu'une partie mineure de l'offre touristique, un travail d'analyse réalisé en concertation avec les services de l'État (préfecture et direction départementale des finances publiques), a été effectué, distinguant les activités touristiques et de découverte de la nature (portées au budget principal), des activités commerciales (portées intégralement au budget annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le versement d'une subvention d'équilibre au budget station de Lure à 20 voix pour et 2 abstentions.

Point n°6 : Subvention d'équilibre budget « SPANC »

Rapporteur : Patrick ANDRE, vice président délégué aux finances et au contrôle de gestion

Le budget SPANC est financé principalement par une redevance dont le montant s'établit sur le nombre de contrôles d'installations d'assainissement autonomes facturés.

Des modifications d'organisation des services ont impacté la gestion du SPANC en 2017. Celle-ci devrait se stabiliser courant 2018 par le biais d'un recrutement, actuellement en cours.

Par ailleurs, le service s'est doté en 2017 d'un logiciel de gestion dont l'amortissement impactera en 2018 et en 2019 le budget SPANC. Le montant de cet amortissement s'élève à 6 660 €.

Aussi et afin d'équilibrer le budget SPANC, il est nécessaire que le budget principal verse à ce budget annexe une subvention de 7 224,21 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à 20 voix pour et 2 absentions le versement d'une subvention d'équilibre au budget SPANC à l'unanimité.

Patrick André termine son intervention en remerciant Mireille David qui a réalisé les supports faits dans un souci de transparence. Arnaud Boutet remercie Patrick André pour son travail.

Point n°7 : Service Déchets : exonérations de TEOM

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Conformément à l'article 1521.III.1, le conseil communautaire détermine annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe. Le président précise qu'il s'agit d'exonérer de TEOM les locaux à usage industriel ou commercial dont l'enlèvement des déchets n'est pas réalisé par les services de la communauté de communes, et qui justifient de la collecte et du traitement de l'ensemble de leurs déchets par un prestataire privé.

Il donne ensuite la liste des entreprises qui y prétendent. Eric Lieutaud souhaitant des précisions sur cette liste, le président lui répond que nous nous sommes assurés de la réalité de la prestation de service externe d'Intermarché.

A la question de Patrick Delande souhaitant connaître la procédure ayant été retenue en vue de ces exonérations, il est répondu qu'un questionnaire a été réalisé auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les exonérations présentées.

Point n°8 : Relais Assistants Maternels : demande d'aide pour acquisition de matériel pédagogique

Rapporteur : Maryse BLANC, vice-présidente déléguée à la qualité de vie et vie des communes

Le Relais Assistants Maternels Itinérant (RAMI) Pays de Forcalquier-Montagne de Lure est en train de se mettre en place. Il bénéficie de financements de la CAF, de la MSA et du CD04 pour son fonctionnement. En revanche, aucune subvention n'a été obtenue concernant le matériel pédagogique.

Il est proposé de solliciter le Comité d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA pour une subvention relative à l'acquisition du matériel pédagogique. Le plan de financement, tel que présenté, prévoit une demande de subvention auprès des services de la MSA à hauteur de 1500 €.

Maryse Blanc précise que l'ouverture du RAMI se fera en 2 temps : en juin pour l'accueil individuel et en septembre pour les animations collectives. A Forcalquier l'accueil se fera sur le pôle petite enfance qui doit ouvrir en septembre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide de valider la demande de subvention du RAMI auprès de la MSA.

Point n°9 : Conseil en mobilité en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué au développement économique

En cohérence avec les orientations de sa charte et avec son engagement à œuvrer pour la transition énergétique sur son territoire, le Parc naturel régional du Luberon mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la mobilité, afin d'améliorer les transports collectifs, d'encourager les déplacements à vélos et plus largement d'inciter au développement des déplacements actifs et alternatifs au « tout voiture ». Pour ce faire, le comité syndical du Parc du Luberon a décidé de la mise en place d'un « conseil en mobilité » et de la création d'un poste de conseiller en mobilité, recruté début mars 2018.

Créé pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 année moyennant approbation du comité de pilotage et sous réserve de prolongation de l'aide de l'ADEME, le « conseil en mobilité » assumera en particulier les missions suivantes :

- Développement d'une culture « mobilité douce » par des actions de communication autour des enjeux de mobilité et la mise en œuvre d'actions pilotes en direction des établissements scolaires ;
- Appui en ingénierie aux intercommunalités candidates, sur une ou plusieurs actions spécifiques.

Sur ce dernier point, le conseil en mobilité pourrait accompagner notre communauté de communes pour la création d'une liaison cyclable en site propre reliant Forcalquier à St-Maime et à l'EV n°8 (Euro-Véloroute de la Méditerranée) reliant Cadix à Athènes.

La proximité de ce parcours est une forte opportunité pour le développement du cyclotourisme sur notre territoire, mais aussi pour une partie des déplacements pendulaires entre les ZAE de Mane et de Forcalquier, pour la pratique de loisirs sportifs ou ludiques ou les simples promenades d'agrément des habitants (vélo, trottinette, skateboard, landeau...).

La mission du conseil en mobilité porterait notamment sur :

- L'étude et le choix du parcours le plus adapté ;
- Inventaire de la propriété foncière sur le parcours considéré ;
- Estimation financière et recherche de financements.

L'ADEME apporte un soutien technique et financier à hauteur de 60% du poste et des frais d'animation évalués à 80 000 €. Deux EPCI (COTELUB et CCPAL) ont d'ores et déjà formalisé leur participation au dispositif auquel notre communauté de communes est invitée à prendre part, selon les termes du projet de convention ci-joint, moyennant une contribution financière à hauteur de 3 350 €/an.

Arnaud Boutet informe que le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2^{ème} génération est en train d'être mis en place et qu'une candidature commune avec la Communauté de communes de Haute-Provence Pays de Banon est en cours. Dans ce cadre, les travaux potentiels pourraient prétendre à un financement de la Région.

André Berger souligne que le cyclisme représente un fort potentiel touristique avec une évolution de 7% par an de la fréquentation de l'EV 8.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la mise en place du conseil en mobilité et désigne André Berger comme le référent.

Point n°10 : 3^{ème} édition du festival régional de l'habitat participatif : soutien à la manifestation

Rapporteur : Christiane CARLE, vice présidente déléguée à l'aménagement du territoire

Après un bref rappel de la structure, Christiane Carle présente le projet pour lequel il est demandé au conseil communautaire d'approuver la demande de subvention.

Le festival – qui doit se dérouler au Couvent des Cordeliers les 2 et 3 juin prochain à l'occasion des « Journées portes ouvertes de l'habitat participatif » qui se tiennent chaque année en France et dans plusieurs pays d'Europe – est un moment ludique, convivial et festif visant la sensibilisation du public à cette nouvelle forme d'habitat respectueuse de l'environnement (évitant l'étalement urbain, recourant aux techniques du bâtiment durable...) et promouvant le lien social (conception et gestion collective de l'habitat).

Le festival fédère les 6 plateformes départementales de l'habitat participatif et plus de 40 groupes engagés dans un projet sur la région et prévoit une fréquentation (en entrée libre) de l'ordre de 1 500 à 2 000 visiteurs à travers :

- Ateliers de découverte pour le grand public, d'approfondissement et d'échange d'expériences pour les porteurs de projet ;
- Conférences et témoignages sur l'habitat participatif ;
- Bourse aux projets et mise en relation entre porteurs de projets et candidats ;
- Visite d'une réalisation concrète : le programme Les Colibres à Forcalquier ;
- Activités ludiques pour un public familial co-animé avec des partenaires locaux ;
- Concerts, spectacles, expositions, projections, etc.

Le budget global de l'opération est établi à un montant de 27 000 €, un soutien de 3000 € étant demandé à la communauté de communes.

Le conseil communautaire approuve à 20 voix pour et 2 abstentions le projet présenté ainsi que le plan de financement 2018 relatif à cette opération.

Point n°11 : Trial classic des portes de Lure : soutien à la manifestation

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué au développement économique

L'épreuve du Trial classic des portes de Lure s'inscrit dans le cadre d'un challenge régional qui regroupe 6 épreuves. Existant depuis 2015 sur la commune de Saint-Étienne-les-Orgues, l'épreuve empruntera cette année des sentiers sur les communes de Saint-Étienne-les-Orgues, Revest-Saint-Martin et Montlaur sur une distance de 21 kilomètres. La manifestation se déroulera le dimanche 6 mai 2018 et une centaine de participants est attendue pour cette 4^e édition.

Il sera aussi demandé à l'organisateur de veiller à maintenir en l'état les sentiers de randonnées balisés traversés (GR et PR).

Patrick Delande s'interroge sur l'entretien des sentiers. Camille Feller précise que, concernant sa commune, l'accès leur a été interdit sur un sentier venant d'être refait. De plus, chaque chemin est systématiquement débalisé et remis en état.

Nadine Curnier confirme cela et ajoute que lors de la manifestation, les motos ne posent pas de problèmes, ce qui n'est pas toujours le cas en ce qui concerne les groupes non encadrés.

Eric Lieutaud ajoute qu'il est préférable d'encadrer des manifestations que de les interdire.

Après en avoir délibéré à 19 voix pour et 3 voix contre le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

Point n°12 : « 28^{ème} fête de la randonnée » : soutien à la manifestation

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué au développement économique

L'association Randonner en Haute Provence œuvre depuis plusieurs années en faveur de la promotion de la randonnée sur le territoire du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. Chaque dernier week-end d'avril, elle organise la Fête de la Randonnée en proposant une offre d'itinéraires de randonnées non motorisées diversifiée et destinée à un large public.

Camille Feller relève que les concernant, aucune demande d'autorisation de passage n'est formulée alors que la quasi-totalité des terrains sont privés. Elle indique qu'elle fait face à de nombreuses plaintes des habitants car cette manifestation donne lieu à une fréquentation nombreuse de marcheurs au sein de propriétés privées.

André Berger informe que l'information sera transmise aux personnes responsables du projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

Point n°13 : Trail de Haute Provence : soutien à la manifestation

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué au développement économique

L'association organise la 4^e édition du Trail de Haute Provence qui aura lieu le week-end du 11, 12 et 13 mai prochain sur le territoire du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure. L'ambition de cette édition est de réunir plus de 2 000 participants sur les 3 jours. Pour l'édition du Trail 2018, deux nouveaux parcours seront proposés : un trail nocturne de 15 km en équipe de 2 et un trail pour ado de 5 km pour les ados de 14 et 15 ans. Les tracés du trail des Bories et du trail des Mourres sont accessibles au plus grand nombre.

André Berger souligne que cet événement, est devenu en peu de temps un événement emblématique du territoire, aujourd'hui de même envergure que le sont la foire d'Ongles ou bien la fête de la randonnée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

Point n°14 : « Y'a du jeu dans ta roue » : soutien à la manifestation

Rapporteur : André BERGER, vice-président délégué au développement économique

L'association Roue Libre développe depuis près de 15 ans la pratique du monocycle à Forcalquier et ses environs. Parmi ses projets, l'association organise une rencontre festive de monocycles « Y'a du jeu dans ta roue », depuis 13 ans.

Chaque édition se déroule le week-end de Pentecôte, les 18, 19, 20 et 21 mai 2018. Plusieurs démonstrations se dérouleront sur la commune de Forcalquier et le dimanche une descente sur le tracé VTT enduro et d'autres itinéraires VTT de la montagne sera organisée. Plus de 1 200 participants sont attendus, dont une centaine de monocycles. L'association sollicite une subvention de 1 000 euros, pour l'édition 2018, identique à celle demandé en 2017.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

Point n°15 : Subvention annuelle à l'École intercommunale de musique, de danse et de théâtre (EIMDT)

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

La communauté de communes soutient de longue date l'école intercommunale de musique, de danse et de théâtre. La contribution financière au fonctionnement de l'EIMDT prend la forme d'une subvention annuelle allouée par la communauté de communes.

Au-delà de l'enseignement de la pratique musicale, l'EIMDT effectue un travail continu et rigoureux pour animer un projet de développement et de coordination des activités musicales et artistiques sur le territoire. Pour ce faire, l'association a créé des partenariats avec le K'fé Quoi !, la Compagnie des Oliviers, les Rencontres musicales, afin d'élargir le spectre de ses activités et sortir l'école de ses murs. Pour l'année 2017-2018, l'EIMDT compte 250 adhérents, 14 enseignants et un directeur.

En 2017, l'EIMDT a reçu le soutien de la communauté de communes à hauteur de 42 500 €. L'association renouvelle une demande de soutien pour 2018 à hauteur du même montant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

Point n°16 : Demandes de subvention relatives aux projets culturels

Rapporteur : Arnaud BOUTET, président

Le président présente les demandes de subventions relatives aux projets culturels. Il précise que le montant total des demandes de subventions relatives aux projets culturels (autres que livre et écriture) proposé par la commission s'élève à 26 300 €. Une enveloppe de 17 500 € a déjà été attribuée en conseil communautaire du 5 février 2018. L'enveloppe annuelle 2018 dédiée aux projets culturels s'élève à 45 000 €. Si toutes les subventions sont accordées en séance, il restera une enveloppe de 1 200 €.

- Association ECUME (Marseille)

La communauté de communes apporte son soutien depuis 9 ans à cette association pour la programmation de concerts qualitatifs s'inscrivant dans le cadre du festival des Chants sacrés de Méditerranée. Cet événement d'envergure régionale vise à valoriser la diversité et la richesse de la culture Méditerranéenne au travers de chanteurs et des musiciens professionnels issus de différents pays.

Il est proposé un concert à la cathédrale de Forcalquier à l'automne prochain. Le choix du groupe retenu par les membres de la commission porte sur un duo chants et percussions de Damas qui présentera un répertoire de musiques traditionnelles syriennes.

Le montant proposé par la commission culture est de 1500 € sur une subvention demandée de 2200 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Un brin de thé (Forcalquier)

L'association un Brin de Thé, basée à Forcalquier, travaille avec le public en situation de handicap. Elle mène actuellement des ateliers de théâtre burlesque avec des résidents de structures spécialisées (la Simonette à Forcalquier et l'Ermitage à Mane) afin de créer un court spectacle qui sera présenté par les résidents eux-mêmes à Saint-Étienne-les-Orgues le 9 mai. Parallèlement, deux comédiennes professionnelles, membres de l'association, vont créer un spectacle à partir de témoignages de personnes en situation de handicap. Ce spectacle sera proposé dans les villages de la communauté de communes et plus particulièrement dans les écoles afin de sensibiliser les enfants à la question du handicap et de la différence.

Le montant proposé par la commission culture est de 1800 € sur une subvention demandée de 2500 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Petit Chaudron Grandes Oreilles (Forcalquier)

L'association souhaite proposer un projet à l'automne 2018 s'inscrivant dans le cadre de la 17^e édition de la fête nationale du cinéma d'animation. La proposition artistique s'articule en deux temps. Un temps sous forme d'ateliers dans 3 villages de la communauté de communes avec une caravane ambulante, outil pédagogique de découverte, de production et de diffusion d'image. Au cours de ces ateliers, les participants vont réaliser un petit film d'animation. Un deuxième temps, celui du festival, aura lieu les 20 et 21 octobre à Forcalquier.

Lors de ce festival, le film créé en atelier sera projeté au cinéma. Il y aura également d'autres films d'animation projetés avec des rencontres avec les réalisateurs.

Le montant proposé par la commission culture est de 2500 € sur une subvention demandée de 3000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Arts et Musiques en Provence (Salin de Giraud)

L'association soutenue depuis 14 ans par la communauté de communes propose des journées d'intervention musicales dans les écoles animées par des musiciens professionnels. En lien avec les interventions en milieu scolaire, les mêmes musiciens proposent en soirée un concert intergénérationnel et gratuit. Les groupes de musiques interviennent sur des thématiques ciblées (musique brésilienne, musique de l'Est, le jazz,...) en concertation avec les enseignants des écoles.

Le montant proposé par la commission culture est de 2500 €, correspondant à la subvention demandée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Rires et Sourires de Provence (Sainte Tulle)

L'association souhaite proposer 3 représentations (19, 20 et 21 juillet) de leur création « De Don Juan à Don Giovanni », au théâtre de verdure à Lurs. Ce spectacle allie le théâtre, le chant lyrique, la musique et la performance plastique. Il est prévu plusieurs représentations dans les villages par la suite.

Le montant proposé par la commission culture est de 1500 €, correspondant à la subvention demandée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Théâtre du Maquis (Aix en Provence)

Le spectacle « Bougresses » est le troisième volet du triptyque du Maquis, après « le Cabaret des Hérétiques » et « les Bougres ». Ce spectacle de théâtre sera programmé à l'automne prochain à l'Espace Culturel de la Bonne Fontaine à Forcalquier compte tenu des exigences techniques requises par cette création.

Le montant proposé par la commission culture est de 1500 € sur une subvention demandée de 2800 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Manifeste Rien (Marseille)

Cette compagnie travaille sur des thématiques sociales complexes par le biais du théâtre. Pour l'automne 2018, elle propose deux représentations de la « domination masculine » de P. Bourdieu et Y. Tassadit qui auront lieu dans deux villages de la communauté de communes.

Le montant proposé par la commission culture est de 2500 € sur une subvention demandée de 3000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Compagnie 2B2B (Marseille)

La compagnie souhaite diffuser sur le territoire des performances de danse contemporaine interprétées par des danseurs professionnels. Un partenariat sera établi avec les élèves de l'école de musique et de danse intercommunale afin des les impliquer dans le projet.

Le montant proposé par la commission culture est de 2500 € sur une subvention demandée de 3000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Bandalena (Sigonce)

Dans le cadre des 50 ans de mai 68, l'association souhaite proposer un programme culturel composé de d'un ciné-concert, de 12 projections-débat, d'un spectacle de chansons suivi d'un banquet, d'une exposition et de 3 concerts. Les manifestations s'échelonnent entre mai et septembre et se dérouleront à Sigonce et dans d'autres communes du territoire.

Le montant proposé par la commission culture est de 2500 €, correspondant à la subvention demandée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Amis de la Maison d'Histoire et de Mémoire d'Ongles (AMHeMO) (Ongles)

L'AMHeMO a pour objet de conserver et transmettre le devoir de mémoire dû à tous les supplétifs et harkis, à travers notamment la gestion et l'animation de la MHeMO, maison de l'histoire et de la mémoire d'Ongles, ainsi que l'organisation de journées annuelles d'étude, et d'actions pédagogiques envers les scolaires.



L'association souhaite renouveler l'organisation d'une journée d'étude à Ongles à l'automne prochain pour laquelle elle demande un soutien à la communauté de communes. Il est à noter que l'association est dans une situation financière compliquée avec le retrait radical de certains financeurs.

Le montant proposé par la commission culture est de 5000 €, correspondant à la subvention demandée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

- Solidarité 04

L'association est particulièrement active dans l'accompagnement des réfugiés et est impliquée dans la lutte contre les discriminations. Elle souhaite proposer à Forcalquier un spectacle de danse contemporaine d'une compagnie belge-burkinabaise (Transe en danse) pour interpréter « danse en papier », un spectacle drôle émouvant qui embarque le public dans les réalités de l'exil et des migrations clandestines. Un travail avec les scolaires sera effectué en amont de la représentation.

Ce projet avait été soutenu en 2017 par la communauté de communes qui avait accordé une subvention de 2 500 €. Suite à un problème d'agenda, ce spectacle n'avait pas pu avoir lieu et la subvention n'avait donc pas été attribuée. L'association demande à la communauté de communes de délibérer à nouveau sur l'attribution de cette subvention à hauteur du même montant que celui accordé en 2017.

Le montant proposé par la commission culture est de 2500 €, correspondant à la subvention demandée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

Concernant les projets culturels livre et écriture, le montant total des demandes de subventions proposé par la commission s'élève à 3 000 €. Une enveloppe de 12 935 € a déjà été attribuée en conseil communautaire du 5 février 2018. L'enveloppe annuelle 2018 dédiée aux projets culturels livre et écriture s'élève à 15 000 €. Si la subvention demandée est accordée en séance, l'enveloppe annuelle fera apparaître un déficit de 935 €. Les membres de la commission culture ont proposé de prélever 1000 € restant de l'enveloppe culturelle dédiée aux spectacles vivants et de l'attribuer à l'enveloppe livre et écriture gommant ainsi le déficit.

- la Baleine qui dit Vague (Marseille)

Cette association travaille sur le conte et est implantée sur le territoire depuis deux ans. Elle souhaite développer un centre de ressource autour du conte à Forcalquier qui serait unique en France et voudrait mettre en place des actions pédagogiques sur le territoire.

Le montant proposé par la commission culture est de 3000 €, correspondant à la subvention demandée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la demande de subvention de l'association.

Point n°17 : LEADER : Assistance technique : plan de financement

Rapporteur : Christiane CARLE

L'initiative Leader 2014-2020 constitue la 5ème génération de programme d'innovation rurale visant à conforter le développement des territoires organisés.

Le comité de programmation s'adosse à une équipe technique composée d'une animatrice (1 ETP), d'une gestionnaire (1 ETP) et d'une comptable (0,3 ETP).

L'équipe est en charge de l'animation et de la gestion de l'ensemble du programme qui dépasse le territoire communautaire. Basée à Forcalquier, elle assure un accompagnement des porteurs des projets de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire du GAL, donnant lieu notamment à des permanences hebdomadaires à la maison du Parc à Apt.

L'équipe travaille en étroite collaboration avec les équipes techniques en place afin d'assurer l'articulation des actions LEADER avec celles menées par la CCPFML, le PNRL, la DLVA et leurs partenaires. Pour ce faire, l'équipe assiste autant que possible aux groupes de travail et commissions thématiques organisés par les trois structures pour tisser un réseau d'acteurs dynamiques et faire émerger des projets innovants et structurants.

Des réunions spécifiques LEADER sont organisées en complément de tous les échanges informels, mails, téléphone ou de visu.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL (assistance technique 2018)

Période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT SOLLICITE
Dépenses prévisionnelles sur devis	7 732,54 €	UE (FEADER)	75 457,572€
Frais salariaux	99 765,29 €	REGION PACA	50 305,048€
Coûts indirects (15% sur frais salariaux)	14 964,79 €		
Dépenses prévisionnelles sur frais réels	3 300,00 €		
Coût global du projet :	125 762,62 €		125 762,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement présenté et autorise monsieur le président à solliciter les financements à hauteur des montants ci-dessus indiqués.

Point n°18 : Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, rendez-vous est pris pour le prochain conseil communautaire le lundi 28 mai 2018 qui pourra se tenir à Forcalquier. La séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance
Maryse BLANC



Le président de séance
Arnaud BOUTET

